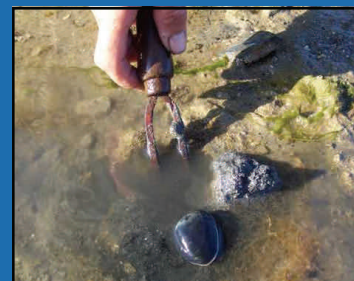


Les palourdes grises



Photos : IODDE, Florence Gully.

Palourde européenne (*Venerupis decussata*) et Palourde japonaise (*Venerupis philippinarum*)

- ◆ **Classification** : Mollusque bivalve fouisseur
- ◆ **Habitat** : zone de mi-marée et jusqu'à -10 m, enfouie dans 6 à 15 cm de sable fin ou de vase
- ◆ **Régime alimentaire suspensivore** : se nourrit des particules nutritives en filtrant l'eau de mer.
- ◆ **Longévité** : 20 ans (8 cm max.)
- ◆ **Particularité** : La palourde japonaise a été introduite dans les années 70 pour l'élevage, et est parfois considérée comme invasive. Dans certaines régions, elle a supplanté la palourde européenne dont la croissance est plus lente.
- ◆ **Comment distinguer les 2 espèces ?** La japonaise est plus ronde, ses stries et sa coloration sont plus prononcées ; elle présente également une lunule bien marquée et sombre (cf. photos).
- ◆ **Réglementation pour les pêcheurs à pied de loisir dans les Côtes d'Armor :**
 - Taille minimale de capture : 4 cm (2 à 3 ans).
 - Quantité autorisée : 150 individus* (environ 3 kg)
*sauf Île-Grande (cumul coques + palourdes limité à 300 individus dont 100 max. de palourdes)
 - Outils autorisés : binette, couteau à palourdes, cuillère, griffe, râteau.



**VivArmor
Nature**

VivArmor Nature
10 Bd Sévigné 22000 St-Brieuc
02 96 33 10 57
www.vivarmor.fr